



Ref : CFVU2019/19-0904

CFVU DU 19 septembre 2019

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT 1 A LA CONVENTION RELATIVE A UN PROGRAMME QUALIFIANT D'ACQUISITION DE COMPETENCES ENTRE L'UBM ET L'ENSAP BORDEAUX

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 septembre 2019 réuni sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

Vu le livre VII du code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé par le président que :

L'avenant modifie les dispositions de la convention de partenariat 2016-2020 entre les l'UBM et. l'ENSAP BORDEAUX.

L'avenant précise les conditions de révision de la capacité d'accueil de la licence du parcours aménagement urbanisme et développement territorial durables aux étudiants du DEP 1 de la Formation Paysage de l'ENSAP Bordeaux.

L'avenant intègre le nom exact du parcours tel que mentionné dans l'arrêté d'accréditation, à savoir : **licence mention géographie et aménagement, parcours aménagement urbanisme et développement territorial durables**

- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **L'AVENANT 1 A LA CONVENTION RELATIVE A UN PROGRAMME QUALIFIANT D'ACQUISITION DE COMPETENCES ENTRE L'UBM ET L'ENSAP BORDEAUX.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 20/09/2019.*

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	2
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	22
Nombre de votes contre	0

La Présidente de l'Université,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET